



PREFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS (PDA) DES MONUMENTS HISTORIQUES (MH)

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Eglise et cloître Notre-Dame

Place Notre-Dame 69 009 LYON

Éléments classés au titre des MH par arrêté du 17 décembre 1993 :
église, y compris galeries nord et ouest ancien cloître



Le Châtelard

6 Chemin du Bas du Port 69 009 LYON

Éléments inscrits au titre des MH par arrêté du 19 novembre 1991 :
façades et toitures

Éléments classés au titre des MH par arrêté du 4 juin 1993 :
ancienne chapelle Sainte-Marie-Madeleine – y compris peintures murales



La Prévôté

3 chemin du Bas du Port 69 009 LYON

Éléments inscrits au titre des MH par arrêté du 29 octobre 2018 :
maison de la Prévôté – parcelle – murs de clôture



1) Localisation

La chapelle Notre-Dame est située sur la partie sud-est de l'île surplombant la Saône via un jardin en terrasse. La situation de la chapelle sur l'île permet une vue lointaine sur l'édifice depuis les rives de la Saône, procurant un signal fort dans le grand paysage.

Le Châtelard est situé au cœur de l'abbaye de l'Île Barbe. Implanté en U face à la Saône, on y accède par le chemin du Bas du Port venant du pont d'accès à l'île. La situation du château sur l'île offre une vue privilégiée sur les rives de Saône.

La Prévôté, demeure remontant au XVII^e siècle et reconnaissable par ses quatre pavillons d'angle, est un élément structurant pour la silhouette de l'île depuis les rives de Caluire notamment. Elle est située au début de ce même chemin du Bas Port.

2) Historique et description

La Chapelle Notre-Dame est l'un des vestiges les plus importants de l'abbaye bénédictine Saint-Martin, connue dès le IV^e siècle. Son rayonnement et sa prospérité sont tels, que vers 1075, est édifée une chapelle pour les pèlerins venant adorer la vierge Marie. Cette

chapelle est dédiée à Notre-Dame, et construite hors de la clôture monastique. Son destin est étroitement lié à celui de l'abbaye : la chapelle est plusieurs fois détruite et restaurée. Elle a été sécularisée en 1551, puis vendue suite à la révolution comme bien national. L'édifice roman était entouré sur 2 côtés (au nord et au sud) par une galerie ouverte. À la vente, l'ensemble est très dégradé. La nef est alors détruite. Il subsiste aujourd'hui de l'édifice ancien le clocher, l'abside de l'église romane et sa galerie dont la plus grande partie forme la nef de la chapelle actuelle.

Le Châtelard est construit sur la partie la plus haute de l'île et a, dès la construction de l'abbaye, offert un asile aux religieux en cas de péril. Demeure du cellérier de l'abbaye à partir de 1334, le château et la chapelle sont donnés à Frère Jean de Ronchivol. La chapelle du XIIème siècle devient alors chapelle castrale. En 1562, la chapelle et le Châtelard sont pillés et occupés par les troupes du Baron des Adrets. La Chapelle est désaffectée en 1744 lors de la suppression de l'abbaye, et les bâtiments sont loués à des particuliers. L'abbé Reydelet installe dans le Châtelard, jusqu'à la révolution, un pensionnat de jeunes filles. Les bâtiments sont vendus en 1795 comme bien nationaux, achetés en 1802 par des particuliers, mais en 1832 le Général de Fleury les acquière pour l'État. Le Châtelard devient une caserne et un bureau de recrutement. En 1928 les bâtiments redeviennent propriété privée.

La Prévôté se situe en bordure du clos abbatial dont elle rappelle le passé. L'état actuel de l'édifice laisse apparaître les différentes phases des grands aménagements dont elle a fait l'objet. Dès 1629, le prévôt C. le Laboureur dirige le début de la construction de la maison, ainsi que des travaux d'agrandissement et d'embellissement. Au XIX^è siècle, de riches familles lyonnaises passionnées par l'histoire des lieux se réapproprient les vestiges de l'abbaye et poursuivent sa restauration. Les parcelles d'implantation de la demeure et de desserte de celle-ci présentent des vestiges d'anciennes autres demeures de dignitaires de l'abbaye, les restes d'une porte romane avec tympan historié et des lieux d'inhumation sous des enfeux.

3) Enjeux de protection : justification du périmètre délimité des abords

La proposition du PDA s'appuie sur les points suivants :

Du fait de leur proximité et de leur insertion dans le même contexte urbain, il est proposé de créer un seul PDA pour ces trois monuments historiques.

Co-visibilité et paysage : Les trois monuments historiques de l'Île Barbe dominent les rives de Saône. En arrivant du sud ou du nord, l'île est en co-visibilité avec les bâtiments implantés en bord de la rivière. Sur sa rive gauche, la balme est entièrement intégrée au PDA car son orientation est directement en rapport avec l'île et ses monuments historiques, et abrite une richesse arborée importante. Sur la rive droite de la Saône, le périmètre intègre le rivage jusqu'au sommet de la balme qui crée une limite naturelle. Ainsi, le PDA inclut les zones des abords ayant un impact direct avec la chapelle, le château et la Prévôté afin de préserver les qualités des monuments et leur contexte paysager.

Fait à Lyon, le 17 février 2020.

L'architecte des bâtiments de France,



Emmanuelle DIDIER

PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES (PDA)

EGLISE ET CLOÎTRE NOTRE-DAME

Place Notre-Dame 69 009 LYON
(Monument historique classé par arrêté du 17 décembre 1993)

LE CHÂTELARD

6 Chemin du Bas du Port 69 009 LYON
(Monument historique inscrit par arrêté du 19 novembre 1991 et chapelle classée par arrêté du 4 juin 1993)

LA PREVÔTÉ

Chemin du Bas du Port 69 009 LYON
(Monument historique inscrit par arrêté du 29 octobre 2018)

PROJET DE TRACÉ DU PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES



LEGENDE

Projets de PDA

 Abords MH

PÉRIMÈTRES DES 500 MÈTRES

 PÉRIMÈTRE MH

IMMEUBLES CLASSÉS OU INSCRITS

 En instance de classement

 Partiellement inscrit

 Inscrit

 Partiellement inscrit-Classé

 Partiellement classé

 Classé

 Par défaut

 Localisation du monument concerné

unité départementale de l'architecture et du patrimoine

du Rhône et de la Métropole de Lyon

